Numéro 8 - Juillet 2012

L'écho côtier de l'outre-mer

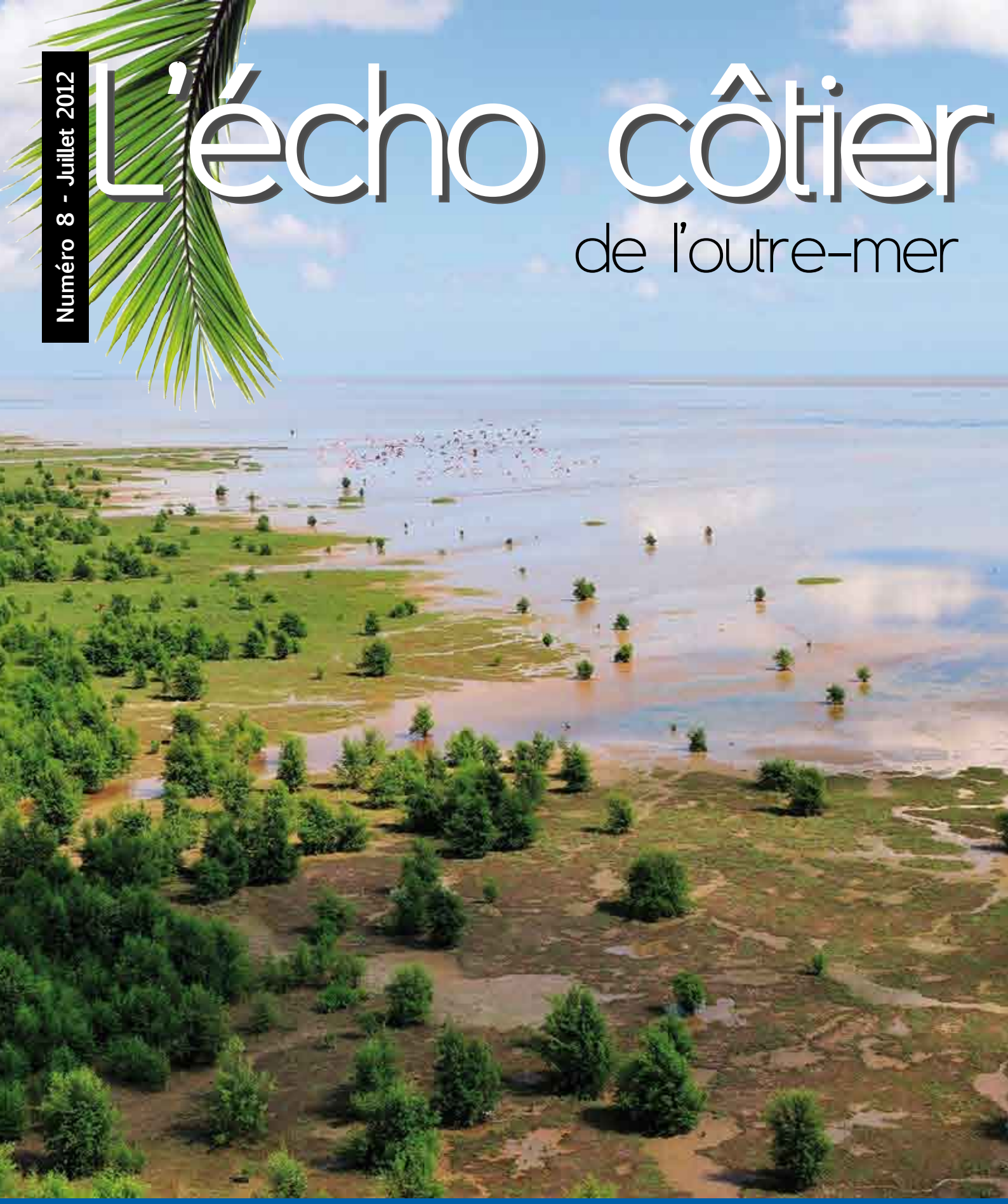

Conservatoire du littoral

154 sites et 38 249 hectares sont désormais préservés par le Conservatoire du littoral outre-mer

Conservatoire du littoral : le domaine terrestre et maritime placé sous la protection du Conservatoire du littoral, en métropole et dans les départements et collectivités d'outre-mer, s'étend aujourd'hui sur 142 000 hectares et sur 1 200 kilomètres en linéaire de littoral.

Sommaire

DÉLÉGATION OUTRE-MER.....03
• Quatre volontaires au service - civique - du Conservatoire
• Bienvenue aux étudiants en stage
• Les élus réunis à Sinnamary pour le CRFA

LA RÉUNION.....04
• Un chantier titanesque pour reconstituer la forêt
• La société civile mobilisée pour planter de la forêt
• A pied de Saint-Leu à Saint-Pierre
• Le Conservatoire du littoral et vous
• Voyages entre «zherbages» et «larmes salées»

MAYOTTE.....07
• Replanter, pour l'avenir
• Des mesures lourdes pour la forêt sèche
• Agriculture à Chirongui ? Oui, mais durable

GUYANE.....09
• Le comité de gestion des Pripris de Yiyi ouvre la voie
• 2 juillet, réouverture du sentier de Montabo
• Bienvenue sur l'unique sentier amérindien du Conservatoire

MARTINIQUE.....11
• Un partenariat gagnant-gagnant dans l'intérêt des zones humides
• Nettoyage du cap Salomon : ce n'est pas un poisson d'avril !
• La nature en fête
• Acquisition aux Salines : le Conservatoire persévère
• 2012, année Facebook

GUADELOUPE.....14
• Les exploitants participent à la reconquête du littoral
• Les gardes du littoral s'enrichissent en partageant
• De nouveaux plans de gestion validés...

SAINT-BARTHÉLEMY.....16
• Une île au tourisme qui ne manque pas de sel

SAINT-MARTIN.....17
• Expropriation à la baie de l'Embouchure : acte 1
• Les élèves fêtent Tintamare
• Halte aux pollutions !

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON.....19
• Quinze chevaux en pension complète tout l'été
• 2e réunion du comité de gestion
• Coup de neuf à l'observatoire de la Pointe-aux-Barges

En couverture

© Olivier Tostain

9000 hectares de mangroves affectées au Conservatoire en Guyane

C'était attendu depuis quelques années : le 8 juillet dernier, plusieurs sites de mangroves à forte biodiversité ont été définitivement affectés au Conservatoire: les mangroves de l'Estuaire de la Counamama à Iracoubo, Petit-Cayenne à Matoury et les Salines de Rémire-Montjoly. Un grand merci à tous ceux qui s'y sont impliqués avec une pensée amicale pour Jean LEDUC, ex-directeur de la DEAL de Guyane, qui y a personnellement contribué et qui est malheureusement décédé brutalement récemment.

Dans le cas de l'estuaire de l'Iracoubo, les 6997 hectares correspondent à la partie occidentale du vaste site dit «des estuaires du Sinnamary et de l'Iracoubo», qui couvre plus de 25 000 hectares et qui est en particulier dédié à la préservation des colonies d'ibis rouges. Ce site est déjà reconnu au titre de la convention de Ramsar, son gestionnaire écologique est la SEPANGUY.


© Olivier Tostain

Les mangroves d'Iracoubo abritent de nombreuses espèces d'oiseaux protégés, parmi lesquelles l'ibis rouge. L'estuaire présente un intérêt majeur pour tous les oiseaux limicoles et échassiers littoraux migrateurs nord américains.

Quatre volontaires au service - civique - du Conservatoire

Comme déjà annoncé, le Conservatoire du littoral recrutera quatre volontaires du service civique en 2012. La première engagée est Marie Windstein. Elle a pour mission de structurer le tout nouveau pôle-relais des zones humides d'outre-mer – créé fin 2011 par le ministère de l'écologie – ainsi que l'observatoire des mangroves. Arrivée en mai, elle sera basée en Guadeloupe dès le mois de juillet, après avoir rencontré les acteurs principaux des quatre pôles-relais de zones humides de métropole, les protagonistes du pôle ultramarin en métropole, l'UICN, les services concernés au ministère du développement durable, les scientifiques spécialisés dans les zones humides et le Muséum national d'histoire naturelle. Elle poursuivra les rencontres avec les interlocuteurs intéressés par le nouveau pôle, en Caraïbe, mais aussi dans tout l'outre-mer. Deux autres volontaires sont attendus prochainement, en Guyane et en Martinique. Ils se consacreront aux affaires administratives des antennes : montage des dossiers de subventions, suivi des procédures foncières, gestion des engagements financiers... Cet appui administratif permettra aux antennes, composées chacune de deux agents, de se consacrer aux actions de terrain. Le quatrième volontaire sera recruté avant la fin de l'année et rejoindra l'antenne de La Réunion, où il travaillera en faveur de l'accueil du public sur les sites du Conservatoire.



Marie Windstein sur son terrain, la mangrove

Bienvenue aux étudiants en stage

Christophe Blouin, étudiant en master II professionnel « Gestion et valorisation agri-environnementale » à l'université de Caen, est en stage à Mayotte jusqu'en septembre 2012 (lire l'article, page 9). Charles Fichant, étudiant en master II « Valorisation du patrimoine et développement territorial » à l'université de Limoges, effectue son stage à Marie-Galante jusqu'au mois d'août (lire l'article, page 16). Yann Fontaine, étudiant en Master II « Gestion des littoraux et des mers » à l'université de Montpellier, accomplit son stage à l'antenne de La Réunion (lire l'article, page 6).

Les élus réunis à Sinnamary pour le CRFA

Le Conseil des rivages français d'Amérique (CRFA) s'est réuni les 9 et 10 février à la Maison de la nature de Sinnamary, en Guyane. Les nouveaux périmètres d'intervention foncière à la Grande Saline de Saint-Barthélemy et sur la Rive droite du Mahury en Guyane ont reçu un avis favorable. Deux extensions ont reçu aussi un avis favorable : les sites du Marais de Vieux-Fort, à Marie-Galante, et de La Fayette, dans la Baie de Genipa en Martinique. Le Conseil des rivages a confirmé la pratique de la présidence alternée entre les régions. La présidence a donc été confiée à Pierre Aliotti, de Saint-Martin. Cependant, compte tenu des élections territoriales du 18 mars 2012 qui ont conduit à la désignation de nouveaux élus pour représenter cette collectivité d'outre-mer au sein du Conseil des rivages, il conviendra d'élire un nouveau président en 2013. En attendant, le vice-président Garcin Malsa assure l'intérim de la présidence du CRFA.



Le Conseil des rivages français d'Amérique à la Maison de la nature de Sinnamary, en Guyane



LA RÉUNION

ocean-indien@conservatoire-du-littoral.fr
02 62 23 59 63
Responsable Océan-Indien : Catherine Latreille
Chargée de mission : Marie Ly
Adjointe administrative : Nathalie Destremx

Un chantier titanesque pour reconstituer la forêt

Le projet européen LIFE+ «Conservatoire et restauration de la forêt semi-sèche de La Réunion» prend de l'ampleur sur le site de la Grande Chaloupe. Situé à l'aplomb des falaises, à plus de 200 mètres au-dessus de la mer, 37 750 plants de 39 espèces caractéristiques de la forêt semi-sèche auront été mis en terre au cours de cette première saison de travaux. Les plantations de reconstitution ont nécessité plus de 1 500 aller-retour sur le chemin des Anglais, soit 300 000 mètres de dénivelé positif pour la lutte contre les espèces envahissantes, dont la liane-papillon. La restauration de ces trente hectares de reliques de forêt rare et menacée a, quant à elle, nécessité le déploiement d'une pelle-araignée, trois mini-pelles pour la préparation du terrain et de nombreuses heures de marche. Les plantations sont composées d'espèces communes – comme le mahot tantan (*Dombeya acutangula*) ou le bois d'arnette (*Dodonea viscosa*) – mais aussi d'espèces rares et protégées – comme le bois de senteur blanc (*Ruizia cordata*), dont deux spécimens seulement survivaient sur l'île en 1982 – sans oublier le bois d'ortie (*Obetia ficifolia*), espèce emblématique du projet.



▲ AVANT ▼ APRÈS : Quelques-unes des espèces caractéristiques mises en terre





Une partie du chantier, à plus de deux cents mètres au-dessus du niveau de la mer, comme ici, au Cap Francis

La société civile mobilisée pour planter de la forêt

Environ 750 personnes de la société civile se sont mobilisées pour donner un nouveau souffle à la forêt semi-sèche. Les habitants du village de la Grande Chaloupe et des élèves de deux classes primaires ont produit des plants. Six-cents appelés du Régiment du service militaire adapté de La Réunion ont participé à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur un hectare et ont porté 1 500 plants depuis le bas du Chemin des Anglais. Les salariés des entreprises ID Logistic et EDF, les agents du parc national et du Conservatoire du littoral, des membres de la Société réunionnaise pour l'étude et la protection de l'environnement, de l'Association des amis des plantes et de la nature et du Lions Club, ainsi que des élèves du lycée agricole ont porté, planté, arrosé des plants; semé des graines ; désherbé des placettes. Une belle dynamique est engagée à l'échelle de l'île pour sauver ce joyau de la biodiversité. En 2013, l'objectif sera la plantation de 57000 plants et la poursuite des travaux de restauration.



A pied de Saint-Leu à Saint-Pierre

Sur la commune de Saint-Leu, le Conservatoire du littoral, qui protège déjà une cinquantaine d'hectares, étendra prochainement ce domaine à 90 hectares, soit un littoral qui s'étendra sur plus de dix kilomètres, de la sortie du village de Saint-Leu à la ravine des Avirons. Afin de permettre aux randonneurs de découvrir au mieux les différents aspects de ce magnifique rivage, le projet est lancé de raccorder entre eux les sentiers du littoral existants, pour arriver à relier de manière presqu'ininterrompue les villes de Saint-Leu et de Saint-Pierre via la ravine des Avirons, la forêt d'Étang Salé et le site de l'étang du Gol.



Point de vue sur le littoral de Saint-Leu

La mission de Yann Fontaine, stagiaire, va consister notamment à définir les principales caractéristiques du sentier, en s'attachant à privilégier l'extrême qualité des paysages et la richesse des écosystèmes : gouffres côtiers, passage des baleines, nichage des oiseaux marins, ponte des tortues marines, agriculture cannière et points de vue... La définition du projet devrait s'achever fin 2012, pour une entrée en travaux avant la fin de 2013.

Le Conservatoire du littoral et vous



En randonnée, à la découverte du littoral de Vincendo

Dans quel état seraient nos rivages si le Conservatoire du littoral n'existait pas? Difficile à dire. En revanche, il est facile de constater in situ le travail effectué par le Conservatoire et la valeur ajoutée par la protection des littoraux, dans l'intérêt du plus grand nombre. Le 24 avril, le Conservatoire a présenté son programme d'intervention dans l'océan indien, au public réunionnais. Cette présentation intitulée « Le Conservatoire du littoral et vous » a permis au public venu nombreux de découvrir la mission du Conservatoire. Au travers des photos – plus parlantes qu'un long discours – chacun a pu apprécier l'état des sites avant et après leur protection : Grande Chaloupe, Pointe-au-Sel, pointe de Trois-Bassins... Une importante partie de l'auditoire a découvert le rôle joué par les particuliers dans l'action du Conservatoire : usagers des sites, bien sûr, mais aussi acteurs parfois bénévoles de la gestion, vendeurs de terrains, mécènes, légataires, donateurs... Très appréciée, cette présentation devrait être renouvelée sur le site de la Pointe-au-Sel lors des journées européennes du patrimoine.



Voyages entre «zherbages» et «larmes salées»

Au lazaret de la Grande Chaloupe, une nouvelle exposition intitulée «Métissage végétal» est venue enrichir celle consacrée à l'engagisme. Le visiteur y découvre l'usage alimentaire ou thérapeutique que l'on avait des plantes et autres « zherbages », au temps où les nouveaux « engagés », recrutés en Afrique, en Asie et jusqu'en Océanie, étaient isolés en quarantaine dans ce bâtiment.





Plantes et «zherbages» utilisés au temps de l'engagisme



© Munem Wassif

À la Pointe-au-Sel, dont le musée est rattaché au Museum national d'histoire naturelle, l'année 2012 est consacrée, depuis le 25 mai, au sous-continent indien et au photographe Munem Wassif. Les magnifiques photos en noir et blanc de l'exposition «Larmes salées» témoignent des conséquences catastrophiques du réchauffement climatique dans la forêt de mangroves des Sundarbans, sur le delta du Gange. En augmentant de niveau, la mer pénètre dans la mangrove et gagne du terrain : deux îles ont déjà disparu et six mille habitants ont été contraints de partir. L'Inde n'a pas la chance de bénéficier de l'action du Conservatoire ! Le conseil général, la commune de Saint-Leu, l'agence VU et l'association Solidarités et Cultures sont les partenaires du Conservatoire pour ce projet. Les deux expositions sont toujours ouvertes au public.



MAYOTTE

mayotte@conservatoire-du-littoral.fr
02 69 62 31 06
Responsable de l'antenne : Pierrick Lizot
Technicien : Kamardine Ahamed

Replanter, pour l'avenir

Une action importante du plan de gestion de Moya, réactualisé en 2011, prévoit le reboisement de parcelles dégradées par la culture sur brûlis. Elles sont soit abandonnées par les agriculteurs qui les occupaient sans autorisation, soit en cours de reconquête par le Conservatoire du littoral, qui a décidé de ne pas renouveler certaines des 46 conventions agricoles triennales accordées en 2008. Cette mission importante a été confiée au stagiaire, Christophe Blouin. Il travaille sur la faisabilité du projet et s'intéresse actuellement au choix délicat des essences indigènes à replanter dans ce milieu de forêt sèche littorale, en coopération avec l'antenne du Conservatoire botanique des Mascarins à Mayotte. Il existe des reliques de cette forêt sur les crêtes, les falaises, les bordures du littoral et les ravines de ce site de 252 hectares, mais quelles espèces sont encore présentes ?



Exemple d'une parcelle à replanter

Est-il possible de s'en procurer les graines ? Peut-on envisager de les produire ? D'après une estimation du Conservatoire botanique, une quarantaine d'espèces seraient potentiellement présentes sur le site, mais seulement une dizaine seront retenues, notamment pour des raisons de faisabilité du projet. L'objectif est, bien sûr, de préserver la végétation naturelle sur le site de Moya, tout en créant une zone tampon entre le périmètre cultivé et les parcelles restées en bon état. L'étudiant tentera de dialoguer avec certains agriculteurs, bénéficiaires d'une convention, de la possibilité d'intégrer ces espèces indigènes dans leur reboisement. Le conseil général, gestionnaire du site, a déjà une petite pépinière afin de préparer du reboisement ; il s'associera aux actions de sensibilisation du public. Il est envisagé de faire participer les scolaires qui seront appelés, chacun, à planter un arbre.



Des mesures lourdes pour la forêt sèche

A Moya, soixante-cinq hectares de terrain, où la reconquête boisée pourrait être menée, sont occupés par des cultures vivrières et de l'urbanisation non autorisée. Vingt-quatre occupants illégaux de parcelles appartenant au Conservatoire du littoral ont été mis en demeure de les restituer. Cette action, inscrite dans le plan de gestion 2011-2020, prévoit une procédure d'expulsion si les occupants ne libèrent pas spontanément les lieux. Dans sa recherche pour identifier les occupants, le Conservatoire a pris en compte les occupations les plus problématiques : «bangas» en tôle sur une dalle de béton, parcelles de culture vivrière intensive (manioc) et parcelles clôturées. Le Conservatoire a reçu le soutien des deux communes de Petite-Terre, bien conscientes de la dégradation occasionnée par ces occupations anarchiques et de leurs conséquences.



Une parcelle clôturée

Agriculture à Chirongui ? Oui, mais durable



Le comité de gestion de Chirongui sur le terrain

La plaine littorale de Chirongui représente la plus importante mangrove de fond de baie de Mayotte. Le Conservatoire du littoral y protège 260 hectares, dont 32 sont occupés par 80 agriculteurs, sans aucune autorisation. À l'occasion de la toute première réunion du comité de gestion de Chirongui, le 14 mars 2012, le Conservatoire a présenté à ses partenaires – commune de Chirongui; conseil général; direction de l'agriculture et de la forêt; direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement; chambre d'agriculture, Conservatoire botanique des Mascarins – les résultats du diagnostic agricole mené sur le terrain, avec une cartographie précise des occupations. Le point positif reste que ces pratiques culturales sont très traditionnelles et éloignées de toute idée d'agriculture intensive. L'intention du Conservatoire est de mettre en place des conventions avec les occupants, approuvées par la municipalité, dans une optique d'agriculture durable. Le comité de gestion a également décidé sa première action qui va consister à créer un sentier de découverte se raccordant au sentier de grande randonnée existant, afin de créer une limite bien visible entre l'espace cultivé et l'espace naturel.



GUYANE

guyane@conservatoire-du-littoral.fr
05 94 28 72 81
Responsable de l'antenne : Catherine Corlet
Chargé de mission : Nathan Berthélémy
Adjointe administrative : Séverine Quernel

Le comité de gestion des Pripris de Yiyi ouvre la voie

Pour la première fois en Guyane, un comité de gestion s'est réuni le 19 avril 2012 à la Maison de la nature de Sinnamary. pour se pencher sur les Pripris de Yiyi. Il jalonne ainsi plusieurs années de travail entre le Conservatoire et ses partenaires. Outre le Conservatoire du littoral et les co-gestionnaires que sont la commune de Sinnamary et l'association Sépanguy, de nombreux partenaires tels que le conseil régional, le conseil général, le parc naturel régional, l'Office national des forêts, plusieurs réserves naturelles guyanaises et des associations environnementales ont répondu à l'invitation. Un accueil très favorable a été réservé au bilan de la gestion pratiquée ces dernières années, ainsi qu'à la présentation des objectifs. Le plus important consistera à réactualiser le plan de gestion 2007-2012 qui sera présenté à l'occasion de la prochaine réunion annuelle, en 2013.



Réunion du comité de gestion des Pripris de Yiyi

Le site exceptionnel des Pripris de Yiyi, constitué de 20 000 hectares de marais et de mangroves, est menacé par le développement d'espèces indigènes invasives, de plus en plus présentes. Parmi les interventions, une suggestion très intéressante a été formulée au sujet des savanes, qu'il serait bénéfique de brûler pour éviter qu'elles continuent à se transformer en milieu arboré au détriment de la diversité écologique. Cette proposition a permis d'ouvrir le débat, préalable incontournable à toute décision. On observe effectivement de nombreuses plantes pyrophytes qui résistent à ces brulis, ce qui témoigne de la nature très ancienne de cette pratique qui doit, cependant, être très strictement encadrée.

2 juillet, réouverture du sentier de Montabo



Nous vous l'avions annoncé dans notre dernière édition : une passerelle en bois devenue dangereuse a obligé le Conservatoire et les gardes à modifier le parcours du sentier du littoral au pied de la colline de Montabo. Très apprécié des 30 000 visiteurs qui l'arpentent chaque année, il est victime de l'érosion marine. L'ancienne passerelle a été transformée en point de vue sur la mangrove de la presqu'île de Cayenne et sur les petits îlets au large. Les promeneurs sont invités à emprunter un contournement équipé de deux nouvelles passerelles, plus haut sur la falaise, en surplomb de passages accidentés. L'ensemble du sentier a été restauré tout au long de ses deux kilomètres.

Nouvelle passerelle sur le sentier de Montabo

Bienvenue sur l'unique sentier amérindien du Conservatoire

La boucle est bouclée, l'aménagement est terminé et le sentier de découverte de Kanawa a été réceptionné avec la municipalité d'Awala Yalimapo, futur gestionnaire du site. Ce nouveau dispositif vient enrichir les équipements écotouristiques de la commune, déjà pourvue d'une longue plage où viennent pondre des centaines de tortues. Des visites guidées vont être proposées au public, qui aura la chance d'appréhender la diversité de ce haut lieu du patrimoine culturel et naturel guyanais. Véritable outil pédagogique, le sentier de Kanawa a fait l'objet d'un livret présentant la culture Kali'na. Il sera remis au départ des visites guidées. Le sentier traverse, en particulier, des champs surélevés qui témoignent d'une exploitation agricole datant du Moyen-âge, dans les zones inondées.



Invitation à la découverte, sur le sentier de Kanawa







MARTINIQUE

martinique@conservatoire-du-littoral.fr
05 96 63 84 40 / 05 96 53 59 24
Responsable de l'antenne : Marie-Michèle Moreau
Chargé de mission : Nicolas Boulard

Un partenariat gagnant-gagnant dans l'intérêt des zones humides

Lorsque deux entités ont des intérêts communs, quoi de plus logique que d'allier leurs forces afin de parfaire et faciliter leur mission respective ? C'est le constat qu'ont établi l'Office de l'eau (ODE) de Martinique et l'antenne de Martinique du Conservatoire du littoral, constat scellé grâce à une convention de partenariat signée par Jeanne Émérante Defoi, directrice de l'ODE, et Yves Colcombet, directeur du Conservatoire du littoral, le 29 mai 2012, pour une durée de cinq ans. L'intérêt commun des deux partenaires réside dans la préservation et la mise en valeur des zones humides martiniquaises d'intérêt écologique majeur : amélioration de la connaissance et du suivi des milieux humides, protection par la maîtrise foncière, préservation et mise en valeur, sensibilisation du public, formation des gestionnaires...



L'étang des Salines est inscrit dans la convention de partenariat

L'ODE, grâce aux redevances sur l'eau qu'elle perçoit, participera au financement de l'acquisition de nouvelles zones humides identifiées par le Conservatoire et apportera également son soutien financier et technique pour les travaux visant à restaurer, maintenir et améliorer les espaces acquis. Un comité de pilotage établira un programme d'actions et en suivra l'avancement, en toute cohérence. Trente-et-un sites sont déjà inscrits dans la convention – première du genre à être signée en outre-mer – parmi lesquels la Caravelle, le Cap Salomon et l'étang des Salines.

Nettoyage du cap Salomon : ce n'est pas un poisson d'avril !



Les déchets ont été évacués par bateau

La plaisanterie n'était pas à l'ordre du jour du 1er avril 2012 pour les bénévoles de l'association SeaToyen qui ont consacré leur dimanche au nettoyage collectif de la partie terrestre du cap Salomon. Douze mètres-cubes de déchets divers – plastique, métal, bois, bouteilles – ont été collectés et évacués par bateau, compte-tenu du relief.



La nature en fête

La nature était en fête, le dimanche 13 mai 2012, au Cap Salomon et aux Salines, à terre, en mer et dans les airs.

En surplomb de la Grande Anse d'Arlet, le Cap Salomon ouvrait grand ses portes au public en l'invitant à une randonnée pédestre en forêt sèche et à une découverte du sentier sous-marin avec palmes, masque et tuba. L'événement était porté par l'association SeaToyen, prochain gestionnaire de la partie marine du site, et par la communauté d'agglomérations de l'Espace Sud de la Martinique, futur gestionnaire de sa partie terrestre. Ce fut l'occasion pour les visiteurs de découvrir les aménagements récemment mis en place par le Conservatoire pour faciliter la découverte de cet écosystème unique, riche d'une avifaune et d'une flore exceptionnelles, étagées entre la forêt sèche, la forêt humide, la mangrove, la frange corallienne et les herbiers. Après avoir fait le plein d'images, les visiteurs étaient invités sur la plage à une exposition consacrée aux écosystèmes marins et aux tortues marines, animée par l'Observatoire du milieu marin martiniquais et le Réseau tortues marines de Martinique, lui-même porté par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Sur l'étang des Salines, les oiseaux étaient les héros de la fête, sur l'initiative de la police de l'écologie de la commune de Sainte-Anne et de l'association ornithologique Carouge. Le point d'orgue a été la pose de nichoirs artisanaux, sous le regard très intéressé des enfants.

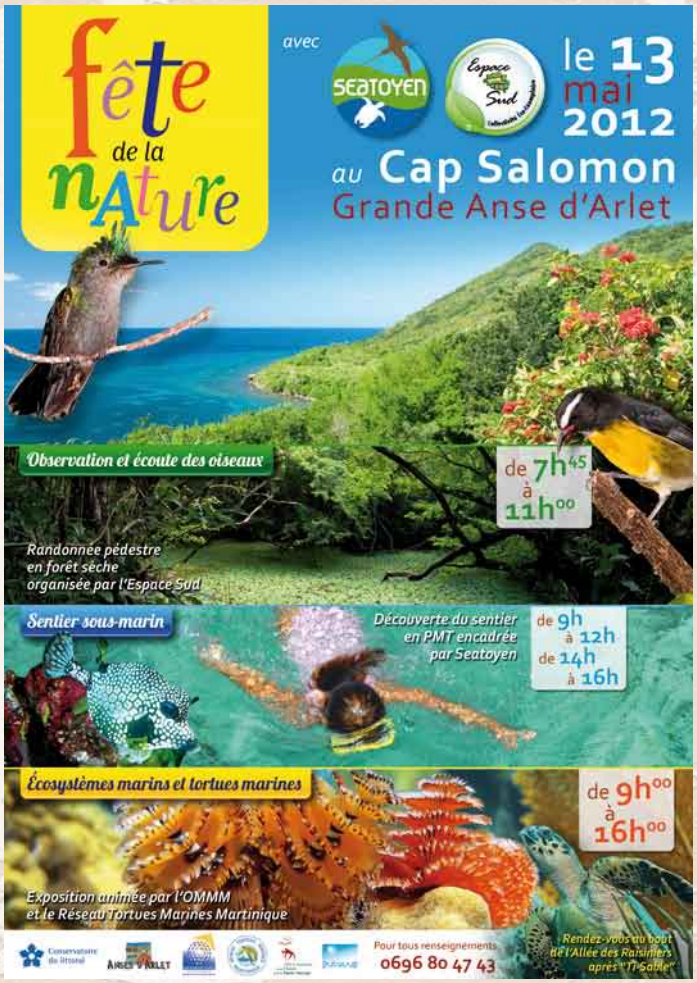



Sur la plage, une exposition très naturelle



L'un des nichoirs installés aux Salines à l'occasion de la Fête de la nature



Acquisition aux Salines : le Conservatoire persévère



Vue sur le site des Salines

Dans le cadre du projet d'expropriation et de valorisation du site de Grande Anse des Salines, la cour administrative d'appel de Bordeaux a confirmé l'annulation de la déclaration d'utilité publique (DUP) pour un motif concernant le rapport du commissaire-enquêteur. Aucun des motifs de fond n'a été retenu par la cour, ce qui permet au Conservatoire de relancer l'ensemble de la procédure sur la base d'une nouvelle enquête publique. Le dossier d'enquête publique et l'étude d'impact sont en cours de mise à jour et le préfet de Martinique sera prochainement saisi pour la relance de la phase administrative du projet et de la DUP.

2012, année Facebook

Pour les gardes du littoral en Martinique, l'année 2012 sera jalonnée de rencontres « intersites » les réunissant sur un même site et un même compte Facebook (http://www.facebook.com/gardesdulittoral.martinique). Ces échanges leur permettent de comparer leur travail quotidien et leurs pratiques de gestion, dans l'objectif de s'enrichir de ces différences. Des rencontres ont déjà eu lieu aux Anses d'Arlet, sur le site du cap Salomon et sur le territoire de la Réserve naturelle nationale des îlets de Sainte-Anne. Les prochaines rencontres sont prévues à l'ancienne plantation de Fond Moulin - sur la commune de Grand-Rivière - puis à Sainte-Anne et, enfin, aux îlets du Robert. Une sixième et ultime réunion en fin d'année verra la création de fiches d'action de gestion par plusieurs gardes, sur des thèmes aussi divers que l'accueil du public ou l'amélioration des connaissances. Le projet, conçu par le Conservatoire du littoral et Rivages de France, bénéficie d'un financement de Te Me Um.

Les gardes unis et réunis sur le littoral martiniquais





GUADELOUPE

guadeloupe@conservatoire-du-littoral.fr
05 90 81 04 58
Responsable de l'antenne: Nicole Olier
Chargé de mission: Didier Lambert
Chargé de mission à Marie-Galante : Stéphane Guyot
Adjointe administrative: Sabine Bertin

Les exploitants participent à la reconquête du littoral

Sur la commune de Grand-Bourg, à l'Est de Marie-Galante, les sites d'Anse Ballet et de Grande Savane étirent leurs quarante hectares sur 4,7 kilomètres, le long de la mer des Caraïbes. Le rivage, géré par l'ONF et placé sous la protection foncière du Conservatoire du littoral au titre des 50 pas géométriques, est aussi celui que choisit Christophe Colomb pour débarquer de la Maria Galanda en 1493. L'histoire a laissé une forte empreinte sur cette zone vouée depuis le 17e siècle à la culture de la canne à sucre, comme en témoignent les vestiges de plusieurs habitations sucrières. Ce littoral est bordé d'une forêt sèche côtière, très abîmée à certains endroits, à la suite de défrichements liés à la culture de la canne à sucre.



Boeufs au piquet sur le site de la Pointe Ballet

Pour le Conservatoire du littoral, il s'agit de restaurer ce site par la mise en place d'une gestion appropriée, notamment des parcelles actuellement exploitées sans autorisation. Le Conservatoire qui, depuis sa création, autorise certains exploitants à poursuivre leurs activités agricoles dans le respect d'un cahier des charges adapté à chaque situation, a convié à une réunion d'information, le 28 juin, les agriculteurs recensés par Charles Fichant, stagiaire. Afin de réhabiliter la continuité écologique et paysagère de cette bande littorale, il sera nécessaire de reculer certaines cultures pour laisser toute sa place à la forêt. Également, une clôture empêchera les «bœufs au piquet» de pénétrer dans la zone de régénération végétale. La valorisation des jardins créoles sera encouragée. Enfin, un sentier déjà aménagé par le Conservatoire, en 2007, sera prolongé jusqu'à la fin du site.

Les gardes du littoral s'enrichissent en partageant

Pour un garde du littoral, souvent isolé sur son territoire, rien de tel que la rencontre, le débat et la comparaison avec ses pairs pour évaluer son travail et faire le plein de motivation. C'est le constat dressé par les 15 gardes du littoral employés par les communes de Guadeloupe et réunis le 11 mai 2012 à l'Espace régional du Raizet. Le Conservatoire du littoral avait également invité les services de l'environnement du conseil régional et du conseil général, ainsi que l'Office national des forêts et le Parc national de Guadeloupe. Le Centre national de la fonction publique territoriale assistait à cette rencontre, dans le cadre de son programme de formations liées à l'environnement. Après un tour de table, Philippe de Proft, garde du littoral de Terre-de-Haut des Saintes, a rappelé les missions du garde du littoral en insistant sur la professionnalisation et la découverte des milieux. Autour du pot de l'amitié, il a été décidé de se retrouver deux fois par an, la première pour envisager la nouvelle année et la seconde pour faire le bilan.



Les gardes du littoral réunis à l'Espace régional du Raizet

De nouveaux plans de gestion validés...

à Kahouanne

Le 10 novembre 2011, le comité de gestion de l'îlet Kahouanne – réunissant la commune de Deshaies, les associations environnementales, le Parc national de Guadeloupe (PNG) et le Conservatoire du littoral – a validé le plan de gestion 2012 - 2017 de l'îlet Kahouanne. Accessibles par bateau depuis le port de Deshaies et à 1 600 mètres de la côte la plus proche, les 19 hectares de Kahouanne appartiennent au Conservatoire du littoral. Ils sont inscrits comme «espace remarquable du littoral» et sont entièrement situés en cœur de parc. Élus et associations ont réservé un accueil positif au plan de gestion élaboré par Éric Pigeault, technicien chargé du littoral au PNG, et ont apprécié que le site reste accessible à tous. Dès sa validation, le PNG a lancé l'action la plus urgente du plan, qui consiste à transférer vers une ferme de Guadeloupe «continentale», la vingtaine de cabris qui saccagent la flore par le piétinement et le surpâturage et renforcent l'érosion. L'association Gaïac a proposé de réintroduire l'iguane *Iguana delicatissima* sur Kahouanne. Des études plus approfondies seront lancées sur ce projet et ses conséquences avant d'agir.



La plage de Babin



L'îlet Kahouanne vu de Guadeloupe «continentale»

... et à Babin

Sous l'impulsion de la commune de Morne-à-l'Eau, qui souhaite valoriser la plage de Babin, l'ensemble du site «Perrin-Gressier-Babin» est à présent doté d'un plan de gestion jusqu'en 2017. En effet, plutôt que d'engager une action ponctuelle sur cette plage qui attire de nombreux baigneurs, il était logique d'envisager ce territoire dans sa globalité de 521 hectares, sur 10 kilomètres de côtes. Ce site présente une forte biodiversité, en raison de l'imbrication de nombreux habitats : forêts marécageuses, mangroves, prairies humides, mornes calcaires et terrains agricoles, acquis progressivement par le Conservatoire. Le 17 janvier 2012, le comité de gestion de «Perrin-Gressier-Babin» – réunissant la commune de Morne-à-l'Eau, le Conseil général et le Conseil régional de Guadeloupe, la direction des affaires culturelles, le Parc national de Guadeloupe (PNG), l'Office national de la Forêt (ONF), les associations environnementales et le Conservatoire du littoral – a débattu et argumenté les propositions d'action formulées dans le plan. La priorité a été donnée à l'aménagement de l'anse de Babin afin d'organiser le stationnement et d'améliorer l'accueil du public. Ce projet sera financé par le Conservatoire, la commune et l'Europe, et sera suivi de la création d'un sentier de randonnée. Cette rencontre a également permis de mettre en lumière l'importance qu'attachent les partenaires aux vestiges d'anciennes plantations sur la zone, ainsi qu'aux résurgences d'eau de source.



SAINT-BARTHÉLEMY

saint-barth@conservatoire-du-littoral.fr
05 90 27 88 18
Responsable de l'antenne : Franciane Le Quellec
Chargée de mission : Béatrice Galdi

Une île au tourisme qui ne manque pas de sel

Abandonnée depuis bientôt quarante ans, la production de sel pourrait bien reprendre à la Grande Saline, depuis que la Collectivité de Saint-Barthélemy a approuvé la proposition du Conservatoire de protéger ce site à l'intérêt patrimonial, écologique et paysager exceptionnel. Le projet a été approuvé par le conseil des rivages, en février 2012, avant d'être approuvé par le conseil d'administration du Conservatoire, le mois suivant.

Séparé par un cordon dunaire de la plage du même nom - très appréciée des paparazzi et des revues « people» - l'étang de la Grande Saline accueille une riche faune avicole dont, notamment, la petite sterne, qui niche sur ses berges. La zone humide s'étend sur 18,1 hectares, dont 97 % relèvent du domaine public et 3 % du domaine privé. Cette parcelle est située dans une zone « verte », inconstructible. Le Conservatoire, qui souhaite en faire l'acquisition à l'amiable, a toutefois émis une réserve à son engagement: il se retirerait de la Grande Saline en cas d'urbanisation de ce terrain mitoyen, dans le futur. La gestion du site sera confiée à la réserve naturelle de Saint-Barthélemy. Les projets qui seront élaborés en concertation avec la réserve, la collectivité et les associations de riverains, consisteront en des mesures de restauration écologique, ainsi qu'en la remise en état d'un ou deux carreaux de sel – l'étang en comptait douze lors de la dernière récolte, en 1974 – avec l'ouverture d'un petit musée du sel et d'une boutique où le public pourrait acheter le sel produit localement.





Magnifique spectacle de la Grande Saline changeant de couleurs au fil des saisons et des pluies © Karl Questel, Réserve naturelle de Saint-Barth.



SAINT-MARTIN

saint-martin@conservatoire-du-littoral.fr
05 90 29 09 72
Responsable de l'antenne : Romain Renoux
Chargée de mission : Béatrice Galdi

Expropriation à la baie de l'Embouchure : acte 1

Un premier jugement favorable a été rendu dans la procédure d'expropriation engagée en 2007 par le Conservatoire du littoral sur sept parcelles de la baie de l'Embouchure, auprès de trois propriétaires. Cette décision juridique autorise le Conservatoire à prendre possession de la pointe rocheuse de 5 600 m², couverte de végétation littorale, à l'extrémité septentrionale de la baie. À terme, l'objectif du Conservatoire est de protéger l'ensemble de cette baie qui incarne l'une des dernières fenêtres naturelles du littoral saint-martinois et représente un ensemble écologique et paysager de 18 hectares de haut intérêt, en continuité directe avec les étangs déjà protégés par le Conservatoire. Le site bénéficie, de surcroît, d'un fort attachement de la population, nombreuse à fréquenter chaque fin de semaine la plage familiale du Galion.



Cette pointe rocheuse appartient depuis peu au Conservatoire du littoral

Les élèves fêtent Tintamare

Une centaine de lycéens et de collégiens ont participé, le samedi 12 mai 2012, à la Fête du nautisme et ont navigué en voilier jusqu'à l'îlet de Tintamare, situé en plein cœur de la réserve naturelle et dont le littoral est protégé par le Conservatoire du littoral. Invités par Métimer à participer à l'animation, l'association des professionnels de la mer, le Conservatoire du littoral et la réserve naturelle ont organisé une randonnée pédestre. Par petits groupes, les jeunes saint-martinois ont découvert la flore et les milieux de Tintamare pendant cette journée de fête, où tous ont apprécié les plaisirs de la nature et de la mer, sur la bande littorale des cinquante pas géométriques.



Tintamare en fête! © Réserve naturelle de Saint-Martin

Halte aux pollutions !

Officiellement très bien protégés – arrêté de protection de biotope, propriété du Conservatoire du littoral, gérés par la Réserve naturelle, inscrits depuis le 1er mai 2012 à la convention de Ramsar – les 14 étangs sont encore, dans les faits, soumis à bien des pressions et bien des menaces : dépôts de remblais, déversements de déchets divers et variés, rejets d'effluents d'assainissement non traités, défrichements sauvages de mangrove...



Ce dysfonctionnement est survenu en bordure de l'étang de Grand-Case

Ainsi, rien qu'au cours du premier trimestre 2012, les Salines d'Orient, l'étang aux Poissons, l'étang de Grand-Case, l'étang de Chevrise et le Grand étang des Terres Basses ont été victimes de pollutions récurrentes, dues à des dysfonctionnements du réseau d'assainissement, public ou privé. Plusieurs de ces pollutions ont causé la mort de centaines de poissons. Autant de raisons pour le Conservatoire du littoral et son gestionnaire, la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin, d'exercer une veille vigilante, fastidieuse, mais nécessaire ! À chaque alerte d'écoulement polluant dans les étangs, une procédure bien définie démarre : identification des sources, analyses d'eau, recherche des responsables publics ou privés, puis démarches amiables afin de mettre rapidement un terme aux dysfonctionnements. Si les fautifs font la sourde oreille, vient alors le temps des lettres de mise en demeure, avec demande officielle et délai précis. Et si rien n'est fait à l'issue du délai imparti, la machine judiciaire s'enclenche avec un procès-verbal dressé par un garde de la réserve naturelle, au titre de la police de l'eau. Depuis début 2012, cinq étangs ont été pollués, six mises en demeure signifiées et deux procès-verbaux dressés.



Une pollution a causé la mort de centaines de poissons aux Salines d'Orient

SAINT-PIERRE ET MIQUELON
spm@conservatoire-du-littoral.fr
05 08 41 54 40
Responsable de l'antenne : Marjorie Jouglet

Quinze chevaux en pension complète tout l'été

L'activité agricole reprend cet été, à la ferme de la Pointe-au-Cheval, avec l'ouverture d'une pension qui accueillera quinze chevaux sur ses quinze hectares de pâturage. Jusqu'alors, les nombreux chevaux transportés par bateau depuis Saint-Pierre sont laissés en liberté chaque année à la saison estivale. Sur les dunes, ces chevaux arrachent au printemps les jeunes pousses et leurs racines, empêchant le développement des espèces censées conforter le cordon dunaire. Cette pension équine permettra donc d'éviter le surpâturage sur les dunes des Buttereaux, facteur d'érosion côtière. Une convention a été signée entre la commune de Miquelon-Langlade, gestionnaire du site, l'exploitant et le Conservatoire du littoral. Ce dispositif va rendre un réel service aux propriétaires qui souhaitent ne pas laisser vaquer leurs chevaux en liberté sur l'isthme tout l'été. Seules les juments et les hongres seront hébergés à la ferme de la Pointe-au-Cheval, afin de maîtriser les naissances de l'année !



Illustration des dégâts occasionnés par le surpâturage

2e réunion du comité de gestion

Le 20 avril 2012, en présence du préfet, le second comité de gestion de l'isthme de Miquelon-Langlade a validé le programme des actions pour 2012 et a créé les groupes de travail chargés d'élaborer les projets.



SAINT-PIERRE ET MIQUELON
spm@conservatoire-du-littoral.fr
05 08 41 54 40
Responsable de l'antenne : Marjorie Jouglet

Coup de neuf à l'observatoire de la Pointe-aux-Barges

Construit en 1996, l'observatoire de la Pointe-aux-Barges était devenu dangereux d'accès et méritait une sérieuse rénovation pour mieux accueillir les visiteurs intéressés par les évolutions des nombreuses espèces d'oiseaux et des centaines de phoques, sur la lagune du Grand Barachois. La commune de Miquelon-Langlade a demandé et bénificié d'un financement du ministère de l'écologie, avant de confier le chantier à une entreprise miquelonnaise. Les travaux ont concerné les deux niveaux du bâtiment, avec l'appui technique du Conservatoire du littoral. L'observatoire a rouvert ses portes pour la belle saison. Au rez-de-chaussée, une exposition temporaire consacrée aux oiseaux marins de l'archipel – prêtée par la Maison de la nature et de l'environnement de Saint-Pierre-et-Miquelon – attend le public qui bénéficie, à l'étage, d'un panorama de 360° sur le site. Des guides naturalistes, des jumelles et une longue-vue sont à la disposition des observateurs. Idir Alliche, le garde du littoral, est présent certains jours et renseigne les visiteurs curieux d'en savoir davantage sur cette faune fascinante. Une nouvelle exposition, en préparation, sera installée à l'automne.



L'intérieur et l'extérieur de l'observatoire rénové

Conservatoire du littoral - Délégation outre-mer
Directeur de la publication Yves Colcombet - Coordination Marc Duncombe et Magali Cerles
L'Écho Côtier de l'outre-mer est réalisé par les éditions du Pélican Nautique
74 Kaffa, Anse Marcel, 97150 Saint-Martin. Tél. : 05 90 29 25 70
Rédaction Brigitte Delaître - Mise en page Delphine Gavach - Crédits photos Conservatoire du littoral
Toute reproduction, même partielle, des textes ou des images est interdite